



S43205402636 03790 TF 502558 ☐ 1000
1/1 - 3790/4829 - 12819 G4 055991

AF1



DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS

L'INSTANT D'UN CAPRICE
493 RUE DU PRESIDENT WILSON
46000 CAHORS

Objet : Lettre de relance

LILLE, le 15 novembre 2024

■ **Votre site**

L'INSTANT D'UN CAPRICE
493 RUE DU PRESIDENT WILSON
46000 CAHORS

Madame, Monsieur,

Vous avez opté pour le prélèvement automatique de vos factures. ENGIE vous remercie de votre confiance.

Ce mode de règlement impose cependant que les prélèvements puissent être effectués. Or votre compte présente à ce jour un solde débiteur d'un montant total de 504,51 euros (voir détail au verso).

■ **Votre référence client**

L'INSTANT D'UN CAPRICE
300 003 417 121

S'il s'agit d'un simple incident en cours de régularisation, nous vous remercions de ne pas tenir compte de ce courrier.

■ **Vos contacts utiles**

Service Clients

Tel. : 0969 32 3300*

Pour nous écrire :

ENGIE

Service clients professionnels

TSA 15702

59783 LILLE CEDEX 9

*Appel Non Surtaxé

Dans le cas contraire, nous vous invitons à régulariser au plus vite votre situation en payant :

- de préférence par carte bancaire sur le site **pro.engie.fr**,
- par TIPS€PA en nous retournant le coupon ci-dessous daté et signé,
- par chèque, obligatoirement accompagné du coupon non signé.

Sans règlement sur votre compte avant le 05/12/2024, nous serons dans l'obligation d'interrompre votre fourniture d'énergie et de résilier votre contrat.

Nous vous rappelons que tout paiement non parvenu dans les délais entraîne, outre la facturation d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant minimum de 40 € HT, la facturation d'intérêts de retard (taux appliqué: 13,40 %) dès le jour suivant la date de règlement figurant sur vos factures.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Votre Conseiller Professionnel ENGIE

IBAN : FR76 1741 8000 0100 0117 6446 786
ICS : FR03RAP002381
RUM : TIP00064530000341712106000267024500

L'INSTANT D'UN CAPRICE
493 RUE DU PRESIDENT WILSON
46000 CAHORS

Montant : 504,51 €

Date et Lieu

Signature

TIPS€PA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez ENGIE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de ENGIE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

ENGIE
87077 LIMOGES CEDEX 9

001016166425 L'INSTANT D'UN CAP 17418000010001176446786

000645004100 19300003417121060002670245918151 50451



Détail des sommes dues

A votre débit :

N° de pièce	Type	Date d'échéance	Montant
220008542134	Facture énergie	14 Novembre 2024	504,51 €
		Total :	504,51 €
	Montant Total restant dû :		504,51 €

1/1 - 37904729 - 12820 - 50319041800379000010001100100001

■ Comment régler votre facture

Paiement par TIPSEPA : détachez le coupon suivant les pointillés et adressez-le daté et signé à l'adresse indiquée au dos. Si la mention "JOIGNEZ UN RIB" y est portée ou si vos coordonnées bancaires, postales ou d'épargne ont changé, veuillez joindre un RIB (Relevé d'Identité Bancaire), un RIP (Relevé d'Identité Postal) ou un RICE (Relevé d'Identité de Caisse d'Epargne).

Prélèvement automatique pour chaque facture ou en paiement mensuel, contactez votre service clients.
Paiement par chèque en joignant ce coupon pour identifier la référence du règlement.

